

GRAND DEBAT NATIONAL CONTRIBUTION DE L'UNIEPEF

Développement et équilibre des territoires, énergie, nouvelles mobilités, consommation et production durables, agriculture et alimentation, changement climatique, préservation des ressources, protection de la population et cohésion sociale... ces multiples enjeux, liés à un développement plus durable de notre société, sont au cœur des métiers et des valeurs qui fondent le corps des Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts (IPEF).

Face à l'attente croissante des citoyens et des territoires en matière de lisibilité et d'efficacité des services publics, sur un ensemble de thématiques complexes, l'approche scientifique et les savoir-faire techniques et opérationnels des IPEF sont plus que jamais un atout pour relever les défis actuels et futurs.

I/ LA TRANSITION ECOLOGIQUE :

L'expertise des territoires au service de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique

Les crises à répétition dans le domaine agricole, la multiplication des catastrophes naturelles dans les espaces urbanisés, ou encore l'érosion de la biodiversité démontrent la nécessité d'un État avec des compétences techniques fortes, capable de prendre des décisions pour faire face aux défis de demain, et ce dans une société où la demande d'information, de participation des citoyens et la croissance des mouvements de mobilisation citoyenne invitent à repenser le rôle des experts.

La plupart des domaines d'intervention des IPEF sont concernés par ces défis, dans une approche nécessairement transversale des enjeux : biodiversité, agriculture et sylviculture, gestion de l'eau, risques naturels et technologiques, énergie, urbanisme, logement, transports, etc.

Quatre axes d'actions nous paraissent prioritaires du point de vue de l'action publique, et doivent être intensifiés :

- **développer la culture de l'innovation, de la prise de risque et de l'entrepreneuriat** pour dynamiser l'action publique dans le domaine de la transition écologique;
- **favoriser sur le terrain la démocratie participative** pour que les citoyens puissent questionner, s'approprier les enjeux mais également faire émerger des compromis adaptés et socialement acceptables entre développement économique aujourd'hui et qualité de l'environnement demain;
- **s'appuyer davantage sur les acteurs locaux**, au travers des services déconcentrés de l'État et des collectivités locales et mieux intégrer les connaissances issues du terrain dans la conception des politiques publiques et leur évaluation ex post ;
- **Penser les inter-relations entre enjeux économiques, sociaux et environnementaux dans la conduite des projets**, à toutes les échelles de la transformation ;

Par ailleurs, un **renforcement substantiel des politiques d'atténuation comme d'adaptation au changement climatique** doit être entrepris : les études récentes montrent que les actions d'atténuation engagées restent insuffisantes pour atteindre l'objectif de neutralité Carbone d'ici à 2050 et espérer contenir le réchauffement global ; par ailleurs, il est de la responsabilité des pouvoirs publics de définir et promouvoir des stratégies d'adaptation au changement climatique dans les territoires, en particulier lorsque cette adaptation nécessite des changements fondamentaux d'un système (adaptation transformationnelle).

La mise en responsabilité et la coordination aux différentes échelles du territoire des acteurs, publics comme privés, ainsi que la capacité à investir collectivement dans des infrastructures adaptées permettant de mettre en œuvre de nouveaux modes d'action (économie circulaire, mix énergétique, gestion des eaux,...), seront des déterminants clefs de notre capacité à nous adapter et à mener la transition écologique.

Les IPEF, quel que soit leur secteur d'activité au sein de l'Etat, des collectivités, des entreprises publiques ou privées, sont prêts à apporter tout leur savoir-faire et leur énergie pour répondre collectivement à ces enjeux.

II / L'ORGANISATION DE L'ETAT ET DES SERVICES PUBLICS :

Repenser l'organisation pour plus de proximité et d'adaptation à la réalité des territoires

En parallèle des vagues de décentralisation, les réformes successives de l'Etat ont conduit à une multiplication et un cloisonnement des structures, avec un double mouvement de développement des Agences et de séparation de l'échelon départemental de l'ensemble ministériel avec la création des DDI.

Face aux enjeux, tant du point de vue des politiques à mener que des finances publiques et des attentes du citoyen, **la question des compétences et des moyens de l'Etat dans les territoires doit être examinée sans tabou, tout comme doit l'être celle de leur répartition avec les collectivités.** Il ne peut plus aujourd'hui s'agir de se battre pour gérer, dans certains départements, des effectifs en décroissance. Il doit s'agir avant tout d'identifier et de valoriser les compétences des agents, de les développer, les renouveler, et de savoir s'affranchir des structures pour les mettre en réseau au service des politiques publiques prioritaires.

Dans le prolongement de la création de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et dans le contexte de la réflexion « Action publique 2022 », l'Unipef propose dans le cadre de ce grand débat une nouvelle manière de valoriser les compétences des agents publics et de mettre en œuvre l'action publique dans les territoires : **il s'agirait de regrouper, notamment lorsque l'État et les collectivités (le plus souvent les Régions) ont des compétences partagées, les services en charge des sujets communs et mettre fin à la « sur administration » de certains domaines.**

En effet, en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de logement, et plus généralement de planification du développement, le partage des compétences a conduit à une multiplication du nombre des agents, les uns devant se coordonner avec les autres. Ce schéma ne paraît pas optimal et fait souvent l'objet de critiques de toute part, venant in fine contester la bonne mise en œuvre de la décentralisation. Un tel dédoublement des moyens et des services entre Etat et collectivités, certes sur des rôles et des postures différentes, se fait sur un champ de compétences semblables. Or ces compétences restent rares et difficiles à développer.

Un service commun Etat / collectivités locales, à deux donneurs d'ordre distincts, dont les pouvoirs respectifs seraient codifiés, permettrait de :

- clarifier les prérogatives de chacun ;
- gagner en efficacité, en cohérence ;
- avancer vers une fonction publique unifiée, à la fois plus soucieuse des deniers publics et plus lisible pour le citoyen.

Il s'agirait également d'une opportunité pour redynamiser une approche de la gestion des ressources humaines centrée sur les compétences plutôt que sur les organisations ou les organigrammes, et pour renforcer voire recréer un sentiment d'appartenance au service de politiques publiques communes, essentiel pour redonner du sens à l'action.